

NATIONS UNIES



CONSEIL DE SÉCURITÉ

DOCUMENTS OFFICIELS

TRENTIÈME ANNÉE

1822^e SÉANCE : 28 MAI 1975

NEW YORK

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Pages</i>
Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1822)	1
Remerciements au Président sortant	1
Adoption de l'ordre du jour	1
La situation au Moyen-Orient :	
Rapport du Secrétaire général sur la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (S/11694)	1

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Les documents du Conseil de sécurité (cote S/...) sont, en règle générale, publiés dans des *Suppléments* trimestriels aux *Documents officiels du Conseil de sécurité*. La date d'un tel document indique le supplément dans lequel on trouvera soit le texte en question, soit des indications le concernant.

Les résolutions du Conseil de sécurité, numérotées selon un système adopté en 1964, sont publiées, pour chaque année, dans un recueil de *Résolutions et décisions du Conseil de sécurité*. Ce nouveau système, appliqué rétroactivement aux résolutions antérieures au 1er janvier 1965, est entré pleinement en vigueur à cette date.

1822ème SÉANCE

Tenue à New York, le mercredi 28 mai 1975, à 10 h 30.

Président : M. Shridath S. RAMPHAL (Guyane).

Présents : Les représentants des Etats suivants : Chine, Costa Rica, Etats-Unis d'Amérique, France, Guyane, Irak, Italie, Japon, Mauritanie, République socialiste soviétique de Biélorussie, République-Unie de Tanzanie, République-Unie du Cameroun, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède et Union des Républiques socialistes soviétiques.

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1822)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. La situation au Moyen-Orient :
Rapport du Secrétaire général sur la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégage­ment (S/11694).

La séance est ouverte à 11 h 5.

Remerciements au Président sortant

1. Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Au nom des membres du Conseil, je tiens à exprimer ma gratitude et mon admiration à M. de Guiringaud pour la façon dont il a présidé le Conseil pendant le mois d'avril. Pendant ce mois, le Conseil n'a dû se réunir que pour renouveler le mandat de la Force d'urgence des Nations Unies (FONU), et M. de Guiringaud a dirigé cette séance avec sa sagesse, sa patience et sa compétence habituelles. Les réunions officieuses qui ont permis l'adoption du projet de résolution présenté avaient été dirigées par son éminent adjoint, M. Jacques Lecompt, qui mérite la reconnaissance du Conseil pour sa contribution au succès de ces importantes négociations.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient :
Rapport du Secrétaire général sur la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégage­ment (S/11694)

2. Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Le rapport du Secrétaire général sur la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégage­ment (FNUOD), qui porte sur la période du 27 novembre 1974 au 21 mai 1975, a été distribué le 21 mai 1975. Le

Conseil est également saisi d'un projet de résolution [S/11700], préparé au cours des consultations qui ont eu lieu la semaine dernière. Conformément à la procédure adoptée au cours de ces consultations, je me propose de mettre le projet de résolution aux voix en premier lieu, avant toute discussion. Si je n'entends pas d'objection, nous allons procéder au vote.

Il est procédé au vote à main levée.

Par 13 voix contre zéro, le projet de résolution est adopté¹.

Votent contre : Néant.

S'abstiennent : Néant.

Deux membres (Chine et l'Irak) n'ont pas participé au vote.

3. Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je vais donner la parole aux représentants dont les noms ont été inscrits sur la liste des orateurs.

4. M. CHUANG YEN (Chine) [*traduction du chinois*] : Comme tout le monde le sait, la Chine a toujours eu une position différente, une position de principe sur la question de l'envoi des forces des Nations Unies, que nous avons exposée à plusieurs reprises au Conseil de sécurité. Conformément à cette position, la délégation chinoise n'a pas participé au vote sur le projet de résolution.

5. M. SCALI (Etats-Unis) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, c'est un plaisir que de vous voir présider cette séance.

6. Je suis heureux de l'occasion qui m'est offerte aujourd'hui de participer à la décision prise par le Conseil de sécurité de proroger pour six mois encore le mandat de la FNUOD. Nous estimons que celle-ci est importante pour le maintien de l'Accord sur le dégage­ment des forces israéliennes et syriennes, en date du 31 mai 1974 [S/11302/Add.1, annexe I].

7. Au nom des Etats-Unis, j'exprime, une fois de plus, notre appréciation pour les efforts du Secrétaire général et de ses collaborateurs qui permettent de maintenir la FNUOD selon les vœux du Conseil. Nous rendons particulièrement hommage aux gouvernements qui fournissent des officiers et des hommes à la FNUOD, à ceux qui sont en service là-bas et à

l'officier qui les commande, le colonel Hannes Philip. Nous sommes particulièrement heureux que le Secrétaire général puisse nous annoncer que les deux parties se sont dans l'ensemble conformées à l'Accord sur le dégageement et que le cessez-le-feu a été maintenu. Il y a là un travail bien fait.

8. Monsieur le Président, je vous félicite des efforts que vous avez consacrés à l'élaboration de ce projet de résolution afin qu'il puisse être présenté au Conseil et qu'il soit promptement adopté. Il convient de féliciter chaleureusement tous les intéressés de cette mesure constructive.

9. M. SAITO (Japon) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, je voudrais commencer par vous féliciter d'assumer la présidence du Conseil pour le mois de mai. Nous connaissons déjà vos grands talents de Ministre des affaires étrangères, talents qui ont maintenant reçu une nouvelle confirmation. Je voudrais également adresser les remerciements de ma délégation au représentant de la France, M. de Guiringaud pour les admirables services qu'il a rendus au Conseil en tant que président en avril.

10. Nous voudrions également exprimer notre reconnaissance au Secrétaire général pour le succès avec lequel il continue de diriger les opérations de la FNUOD. Nous voudrions le prier de communiquer nos remerciements et nos meilleurs vœux au colonel Hannes Philip, de l'Autriche, pour ses services en tant que commandant de la Force depuis le 15 décembre 1974, après le départ du général Gonzalo Briceño Zevallos.

11. Nous avons lu avec soin et avec attention le rapport du Secrétaire général. Nous avons été heureux de noter son observation selon laquelle la discipline générale, l'entente et l'attitude de tous les membres de la FNUOD sont à l'honneur des soldats et de leurs commandants, de même qu'à l'honneur des pays qui ont fourni les contingents. Nous sommes d'accord avec la conclusion énoncée au paragraphe 35 que "tant que de nouveaux progrès n'auront pas été réalisés dans l'instauration [d'une] paix juste et durable, la situation dans le secteur Israël-Syrie, et en fait dans l'ensemble du Moyen-Orient, demeurera instable et potentiellement dangereuse" et que le mandat de la FNUOD devrait être prolongé de six mois.

12. La délégation du Japon a par conséquent voté en faveur du projet de résolution qui vient d'être adopté qui prolongera le mandat jusqu'à la fin de novembre. Cette prolongation nous paraît indispensable pour le maintien de la paix dans la région. Etant donné que la situation, encore qu'elle soit calme actuellement, y demeure peu stable et dangereuse en puissance, notre décision d'aujourd'hui était nécessaire pour créer une atmosphère favorable à de nouveaux efforts qui — ma délégation l'espère sincèrement — aboutiront à un règlement juste et durable. Ma délégation tient à rendre hommage aux qualités

d'homme d'Etat des parties directement intéressées qui ont pu s'entendre sur le renouvellement du mandat.

13. Nous devons tous espérer qu'avec la prolongation du mandat de la FNUOD, l'élan vers un règlement sera maintenu grâce à l'utilisation de tous les moyens pacifiques possibles destinés à assurer la pleine mise en œuvre de la résolution 338 (1973) du Conseil de sécurité. Le délai fourni par la prolongation ne doit pas être perdu. Il y aura bientôt deux ans qu'a été adoptée la résolution 338 (1973) du Conseil de sécurité. Comme le Secrétaire général le fait remarquer au paragraphe 35 de son rapport, l'accord de dégageement "n'est pas un accord de paix, mais constitue seulement un premier pas sur la voie d'une paix juste et durable sur la base de la résolution 338 (1973) du Conseil de sécurité".

14. En conclusion, je voudrais exprimer ma sincère conviction que les obstacles qui ont retardé le progrès vers un règlement pacifique au Moyen-Orient pourront bientôt être supprimés et que la présence continue de la FNUOD améliorera très nettement les perspectives d'une paix rapide. Espérons tous que des événements concrets nous donneront bientôt des raisons de renouveler et d'accroître notre optimisme.

15. M. OYONO (République-Unie du Cameroun) : Monsieur le Président, il m'est agréable de vous adresser les vives et fraternelles félicitations de la délégation camerounaise à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil pour ce mois. Vos qualités d'homme d'Etat averti des problèmes de l'Organisation, le rôle et le prestige qui sont ceux de votre pays, la Guyane, au sein de notre grande famille des non-alignés sont, j'en suis convaincu, autant d'atouts précieux pour le bon déroulement de nos travaux. Soyez assuré, Monsieur le Président, que ma délégation sera toujours à vos côtés pour vous aider à assumer avec succès vos importantes fonctions.

16. Je saisis par ailleurs cette occasion pour exprimer la sincère gratitude de ma délégation au représentant de la France, M. de Guiringaud, qui a dirigé avec une efficacité et une objectivité remarquables les travaux du Conseil au cours du mois d'avril.

17. Le vote que ma délégation vient d'exprimer en faveur du projet de résolution portant prorogation de six mois du mandat de la FNUOD s'inscrit dans le cadre de la politique constante du Gouvernement de la République-Unie du Cameroun d'appuyer et de renforcer toute initiative constructive susceptible de créer les conditions de l'avènement d'une paix juste et de la stabilité au Moyen-Orient.

18. Certes, en l'état actuel de nos informations, les perspectives de paix ne sont point encore tout à fait encourageantes, et la situation dans la région demeure instable et potentiellement dangereuse; mais il y a lieu toutefois de se féliciter, comme cela ressort de l'excellent rapport du Secrétaire général, de ce que,

au cours des six derniers mois, la situation dans la zone d'opération de la FNUOD soit restée calme, et qu'il n'y ait eu ni violations importantes du cessez-le-feu ni pertes en hommes. Dans ce contexte, il me plaît tout particulièrement de rendre hommage au Gouvernement syrien qui a bien voulu accepter une nouvelle prorogation du mandat de la FNUOD.

19. Puisse cette décision d'une haute signification politique être appréciée à sa juste valeur par toutes les parties directement et indirectement intéressées, afin qu'au cours de cette nouvelle période, certes encore bien difficile, soit enfin enclenché, d'une manière décisive, le processus de paix prévu par les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité.

20. Pour terminer, nous voulons saisir une fois de plus l'occasion de féliciter et d'encourager le Secrétaire général, pour les efforts inlassables qu'il ne cesse de déployer pour l'avènement d'une ère de paix au Moyen-Orient. Nos félicitations et nos encouragements vont également à tous les collaborateurs du Secrétaire général, et plus particulièrement au commandant de la Force, le colonel Hannes Philipp.

21. M. RICHARD (Royaume-Uni) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous féliciter personnellement d'assumer la présidence du Conseil de sécurité ce mois-ci. Nous sommes particulièrement heureux de vous voir occuper ce poste important, d'abord en tant qu'éminent Ministre des affaires étrangères d'un pays membre de notre Commonwealth et, ensuite, du fait de votre récente élection à la Conférence du Commonwealth tenue à Kingston pour succéder à M. Arnold Smith au poste de secrétaire général du Commonwealth. C'est un grand bonheur pour nous que d'être dirigés par vous au cours des importants débats qu'entame actuellement le Conseil de sécurité.

22. Je voudrais également féliciter votre éminent prédécesseur, M. de Guiringaud, représentant de la France, pour la très grande habileté avec laquelle il a dirigé nos débats en avril. Je voudrais le féliciter aussi d'avoir été récemment promu au rang d'ambassadeur de France.

23. Ma délégation a été très heureuse de voter en faveur du projet de résolution que nous venons d'adopter et qui proroge le mandat de la FNUOD d'une nouvelle période de six mois. Nous sommes particulièrement heureux d'y voir la manifestation de la volonté des parties intéressées de poursuivre leurs efforts afin d'arriver à un règlement pacifique. Nous sommes d'accord avec le jugement porté par le Secrétaire général que la présence continue de la FNUOD reste indispensable à l'heure actuelle. Cela est particulièrement vrai du fait que les différents efforts faits pour préparer l'étape suivante des négociations en vue d'un règlement juste et durable au Moyen-Orient se poursuivent actuellement. La présence continue de la

FNUOD est plus que jamais nécessaire pour maintenir l'ambiance pacifique et stable qui, seule, peut assurer le succès de ces négociations.

24. En même temps, nous ne devons pas oublier, et le Secrétaire général le dit également dans son rapport, que la situation au Moyen-Orient est et demeurera dangereuse et précaire tant qu'un règlement n'aura pas été réalisé. Le mandat que nous proposons aujourd'hui ne saurait venir se substituer à ce règlement; il n'est que le moyen de favoriser les efforts destinés à y parvenir. Nous adressons donc un appel à tous les intéressés pour qu'ils profitent pleinement de cette période afin de poursuivre leurs efforts et de faire avancer les négociations.

25. Enfin, je voudrais, une fois de plus, rendre hommage au Secrétaire général et au commandat de la Force, ainsi qu'à tous ceux qui sont associés à la Force, pour la manière exemplaire dont ils se sont acquittés de leur tâche difficile au cours des derniers six mois.

26. M. CAVAGLIERI (Italie) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, qu'il me soit permis tout d'abord de vous présenter au nom de ma délégation, nos félicitations les plus chaleureuses à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil ce mois-ci et de rappeler à cette occasion les liens d'amitié qui existent entre mon pays et le vôtre. J'aimerais également me joindre aux remerciements et aux félicitations bien méritées qui ont été adressés à votre prédécesseur, l'éminent représentant de la France, M. Louis de Guiringaud.

27. Le 17 avril, lorsque le Conseil s'est réuni ici pour proroger le mandat de la FUNU pour une nouvelle période de trois mois [*182^e séance*], M. Plaja a souligné les préoccupations de l'Italie face à l'état inquiétant et précaire qui a caractérisé le calme régnant au Moyen-Orient. En dépit de tous les efforts qui ont été déployés pour atténuer les divergences existant entre les parties intéressées, aucun progrès réel n'a été réalisé vers une paix juste et durable, comme cela est indiqué dans les résolutions pertinentes adoptées par le Conseil. A ce moment-là, nous considérons que l'accord obtenu par le Conseil de la part des parties intéressées en vue de la prorogation du mandat de la Force interposée entre leurs armées était déjà un progrès, même si cet accord ne portait que sur une période de trois mois.

28. Permettez-moi de dire que les perspectives qui apparaissent aujourd'hui sont quelque peu meilleures. Tout d'abord, il faut noter avec satisfaction la bonne volonté des parties, qui ont accepté de proroger le mandat de la FNUOD pour six mois supplémentaires. Ensuite, personne ne saurait nier la signification importante du fait que des efforts ont été déployés à divers niveaux pour assurer la mise en œuvre de la résolution 338 (1973) du Conseil de sécurité. Enfin, la série de réunions, à un niveau très élevé, qui ont

lieu ou qui doivent avoir lieu entre les diverses parties directement ou indirectement intéressées par la crise du Moyen-Orient, semble être une source d'espoir pour tous.

29. Les événements actuels, qui montrent que l'on redouble d'efforts pour aboutir à la paix dans la région du Moyen-Orient, recevront une nouvelle impulsion à la suite de la décision que le Conseil a prise aujourd'hui et qui a été possible grâce à la sagesse des dirigeants des parties directement intéressées.

30. La FNUOD a accompli ses fonctions d'une manière remarquable et les espoirs que nous avons placés en elle n'ont pas été déçus. Cependant le renouvellement de son mandat aujourd'hui ne devrait pas nous faire croire que la FNUOD a, en elle-même, le pouvoir de maintenir dans la région le calme qui a prévalu jusqu'ici. Nous ne devons pas oublier que les prochains six mois seront cruciaux et que des progrès devront être réalisés quant au fond du problème.

31. Nous nous intéressons aussi profondément à tous les efforts internationaux : ceux qui peuvent être entrepris dans le cadre d'un mécanisme semblable à celui qui a permis d'aboutir aux accords de désengagement, ainsi que les efforts visant à reconvoquer la Conférence de Genève, ou les efforts visant à combiner les deux.

32. Notre tâche fondamentale, en tant que membre du Conseil et en tant que pays ayant des relations amicales avec tous les pays du Moyen-Orient, a été récemment précisée par le Ministre des affaires étrangères italien. Je me permets de le citer ici à nouveau :

"Nous devons aider les parties directement impliquées à surmonter avec courage et clairvoyance les contradictions qui, pendant trop longtemps, ont figé une situation qui va essentiellement à l'encontre de leurs propres intérêts fondamentaux."

33. En ce qui la concerne, l'Italie est prête à contribuer aux efforts actuels. Pour ce qui est de la FNUOD, nous sommes heureux de souligner la participation, même limitée, du personnel italien. Sur une base bilatérale plus large, nos efforts diplomatiques en vue d'aboutir à la paix continuent. Je me permets de mentionner, à cet égard, la fructueuse visite, le mois dernier, du Ministre des affaires étrangères italien au Caire.

34. Je voudrais terminer en félicitant la FNUOD et ses membres des efforts qu'ils ont déployés pour s'acquitter d'une tâche extrêmement délicate dans des conditions aussi difficiles. Nous désirons également remercier le Secrétaire général et ses collaborateurs pour le rôle qu'ils ont joué sans relâche dans une question aussi cruciale.

35. M. AL-SHAHKLY (Irak) [*interprétation de l'anglais*] : C'est avec une vive satisfaction, Monsieur

le Président, que ma délégation vous souhaite la bienvenue aux Nations Unies pour présider les réunions du Conseil de sécurité. Votre pays, la Guyane, peut, à bon droit, être considéré comme un pionnier du mouvement non-aligné dans le grand continent latino-américain. Personnellement, j'ai eu le privilège de mesurer le dévouement de votre pays aux principes du non-alignement au cours de la Conférence des ministres des affaires étrangères des pays non-alignés tenue à Georgetown en 1972. Tous ceux d'entre nous qui ont assisté à cette conférence ont pu également apprécier l'hospitalité et la véritable cordialité du peuple et du Gouvernement de la Guyane. Je ne voudrais pas manquer, en cette occasion, de remercier votre représentant auprès de l'Organisation des Nations Unies, M. Jackson, des efforts précieux qu'il a déployés en dirigeant les consultations officieuses qui ont précédé cette séance du Conseil. Ma délégation voudrait aussi exprimer sa reconnaissance à M. de Guiringaud, représentant de la France, pour la grande compétence, la courtoisie et la précision avec lesquelles il a présidé le Conseil au cours du mois d'avril.

36. L'Irak continue d'être convaincu qu'il ne faut prendre aucune mesure pouvant donner satisfaction à l'agresseur sioniste au Moyen-Orient. La prorogation du mandat des forces des Nations Unies dans la région depuis 1967 a malheureusement permis aux sionistes non seulement de consolider leur annexion et la colonisation des territoires occupés et convoités par les impérialistes israéliens, mais aussi de persister à priver les peuples de ces territoires de leurs droits légitimes. Alors que les forces des Nations Unies poursuivent leurs tâches de surveillance du cessez-le-feu et du désengagement, aucune mesure parallèle n'est prise par les Nations Unies pour empêcher l'agresseur d'appliquer sa politique et ses actes illégaux dans les territoires occupés. A notre avis, de telles mesures de la part des Nations Unies sont impératives, car la politique sioniste dans les territoires occupés est aussi dangereuse et explosive qu'une rupture du cessez-le-feu. C'est pourquoi ma délégation s'est de nouveau abstenue de participer au vote sur le projet de résolution qui vient d'être adopté par le Conseil.

37. M. RYDBECK (Suède) [*interprétation de l'anglais*] : Tout d'abord, je désire vous féliciter sincèrement au nom de ma délégation, Monsieur le Président, et vous exprimer notre vive satisfaction de voir le Ministre des affaires étrangères de la Guyane présider le Conseil. Nous exprimons également notre gratitude à M. Jackson, qui a présidé de très importantes consultations au cours du mois. Nous remercions aussi M. de Guiringaud pour la manière très efficace et très habile dont il a dirigé nos négociations le mois dernier.

38. C'est avec une profonde satisfaction que la délégation suédoise a voté pour le projet de résolution que nous venons d'adopter. La décision que le Conseil a prise de proroger le mandat de la FNUOD pour une nouvelle période de six mois devrait aider les

parties à préserver dans la région une atmosphère qui se prête à de nouveaux efforts constructifs vers la paix. Nous sommes profondément heureux que la Syrie ait accepté la prorogation.

39. La situation à la frontière entre Israël et la Syrie est calme. Mais, comme le Secrétaire général l'a fait remarquer dans son rapport au Conseil en date du 21 mai, le calme actuel est précaire et la situation dans le secteur Israël-Syrie, et, en fait, dans l'ensemble du Moyen-Orient, demeure instable et potentiellement dangereuse. Nous n'avons pas le sentiment que les événements récents au Moyen-Orient contredisent en quoi que ce soit cette observation fondamentale que de nouvelles mesures doivent être prises afin d'assurer une paix durable dans la région. Au contraire, la délégation suédoise estime qu'il est aussi urgent que jamais de prendre des mesures véritables dans le sens d'une solution négociée au Moyen-Orient. Nous appuierons donc tous les efforts visant à trouver les moyens d'œuvrer en vue de la paix.

40. Dans l'intervalle, cependant, la FNUOD doit poursuivre sa tâche importante. C'est pour moi un grand plaisir que d'exprimer aux hommes, aux officiers et au commandant de la FNUOD la profonde reconnaissance que mon gouvernement leur porte pour les éminents services qu'ils rendent à la cause de la paix. Mon gouvernement remercie aussi vivement le Secrétaire général et ses collaborateurs pour la manière remarquable dont ils s'acquittent d'une tâche difficile.

41. Ma délégation voudrait souligner, comme elle l'a fait à propos de la FUNU [*ibid.*], que l'efficacité et d'importantes raisons de principe exigent que la FNUOD puisse fonctionner comme une unité intégrée dans toute la zone d'opération. C'est pourquoi nous appuyons les efforts déployés par le Secrétaire général à cette fin et nous espérons qu'il sera en mesure de marquer bientôt d'importants progrès à cet égard.

42. La FNUOD a, jusqu'à maintenant, été un succès. Mais l'objectif de la FNUOD est d'aider à créer une atmosphère favorable à la recherche de la paix, et non d'être une fin en soi. Et l'appréciation finale que l'on pourra porter sur la FNUOD ne pourra pas intervenir tant que nous ne verrons pas très nettement si cet objectif principal a été atteint.

43. M. KANE (Mauritanie) : Après les éminentes personnalités qui m'ont précédé, je voudrais, Monsieur le Président, vous adresser les sincères félicitations de ma délégation pour votre accession à la présidence du Conseil ce mois-ci. Pour nous qui avons eu la chance et le bonheur de travailler avec vous, nous savons que votre passé, riche de l'expérience des relations internationales, vos grandes qualités de diplomate patient et persévérant, ainsi que la sagesse que nous vous connaissons, sont un gage certain de succès des travaux du Conseil de sécurité.

44. Nous venons d'adopter le projet de résolution qui renouvelle une fois de plus le mandat de la FNUOD.

45. En votant pour ce projet de résolution, ma délégation a voulu que le Conseil de sécurité donne une chance supplémentaire aux efforts diplomatiques louables entrepris dans la région pour parvenir à une paix juste et durable. La FNUOD, comme son nom l'indique, a pour rôle essentiel l'observation du dégauchement des forces militaires israéliennes du territoire syrien. Elle ne peut, par conséquent, constituer une ligne de démarcation permanente entre la Syrie — qui, une fois de plus, a fait la preuve d'une sagesse louable — et les forces d'occupation sionistes — qui se refusent, jusque-là, à tout dialogue et à toute concession.

46. Ma délégation voudrait saisir cette occasion pour rendre un hommage mérité au peuple syrien et à son gouvernement, dont la patience et le courage politique ont permis le renouvellement du mandat de la FNUOD. Israël doit comprendre qu'il ne lui sert à rien de rester sourd à l'appel que lui lance la communauté internationale. Le Conseil de sécurité se doit de faire respecter ses résolutions, dont les autorités de Tel-Aviv sont les seules à ne pas vouloir l'application.

47. Je voudrais, en terminant, rendre hommage au Secrétaire général, pour le rapport objectif qu'il nous a soumis et pour les efforts qu'il déploie pour qu'au Moyen-Orient s'instaure une paix juste et durable qui ne peut être qu'au bénéfice de la communauté internationale dans son ensemble.

48. M. MALIK (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*interprétation du russe*] : Permettez-moi tout d'abord, au nom de la délégation soviétique, de vous féliciter, Monsieur le Ministre, d'occuper le poste si important, si lourd de responsabilités, de président du Conseil de sécurité. J'ai particulièrement plaisir à vous saluer dans ce poste car vous êtes le représentant d'un pays ami, un participant actif du mouvement du non-alignement, qui contribue fortement au maintien et au renforcement de la paix et de la sécurité internationales. Permettez-moi également de relever les efforts actifs et positifs déployés par le représentant de votre pays, M. Jackson, qui s'est acquis beaucoup d'autorité et d'estime à l'Organisation des Nations Unies. Sous votre présidence, le Conseil vient d'adopter une importante résolution qui, nous l'espérons, jouera un rôle positif dans la solution des problèmes du règlement du Moyen-Orient.

49. En même temps, je voudrais exprimer notre reconnaissance à votre prédécesseur à la présidence du Conseil pour le mois d'avril, le représentant de la France, M. de Guiringaud, et me joindre aux félicitations que lui a adressées M. Richard, représentant du Royaume-Uni à l'occasion de sa promotion au titre d'ambassadeur de France. Je voudrais également relever les efforts actifs de son adjoint, M. Lecompt.

C'est sous la direction de M. de Guiringaud et de M. Lecompt qu'a été élaborée et adoptée par le Conseil de sécurité la résolution 368 (1975) prévoyant la prorogation du mandat de la FUNU dans le secteur Egypte-Israël.

50. Le projet de résolution que vient d'adopter le Conseil sur la prorogation du mandat de la FNUOD dans le secteur Israël-Syrie est destiné à favoriser le règlement général du problème du Moyen-Orient sur la base de l'application immédiate de la résolution 338 (1973) du Conseil de sécurité. Nous devons constater à nouveau que cette décision fondamentale du Conseil, qui prévoit la prompt réalisation d'un règlement politique d'ensemble du problème du Moyen-Orient sur la base des principes élevés de la Charte des Nations Unies, n'est toujours pas mise en œuvre. Cela est dû à la position d'Israël, qui se refuse avec entêtement à retirer ses troupes de tous les territoires arabes occupés en 1967, qui se refuse également à reconnaître au peuple de Palestine ses droits nationaux légitimes, dont le droit à l'autodétermination et à la création de son propre Etat. Ces droits inaliénables du peuple de Palestine sont reconnus par tous les pays, par toute la collectivité mondiale; ils ont été confirmés et consacrés par l'Assemblée générale dans sa résolution 3236 (XXIX).

51. La décision que le Conseil de sécurité vient d'adopter — qui tend à prolonger pour une nouvelle période de six mois la présence de la FNUOD — doit être mise à profit, avant tout, pour faire un travail actif destiné à assurer la prompt réalisation d'un règlement d'ensemble du conflit du Moyen-Orient et à établir une paix juste et durable dans la région.

52. En ce qui concerne la position de l'Union soviétique, elle est connue de tous. L'Union soviétique, depuis le début, s'est rangée aux côtés des Etats arabes, aux côtés du peuple arabe luttant contre les agresseurs israéliens. Nous avons agi ainsi parce que, comme l'a souligné le Ministre des affaires étrangères de l'Union soviétique, A. A. Gromyko, dans une intervention faite au cours du dîner donné en l'honneur du Ministre des affaires étrangères de Syrie, M. Khaddam, le 23 avril :

"la cause arabe est une cause juste et les Etats arabes devenus victimes de l'agression luttent pour libérer leurs territoires de l'occupation. Les hauteurs du Golan appartiennent à la Syrie et au peuple syrien, et non pas à Israël, de même que les autres terres arabes dont Israël s'est emparé ne lui appartiennent pas davantage."

53. L'Union soviétique a toujours été pour l'établissement d'une paix juste et durable au Moyen-Orient. A cette fin, il est indispensable d'assurer le retrait des troupes israéliennes de tous les territoires arabes occupés en 1967; il convient de donner satisfaction aux droits légitimes du peuple arabe de Palestine, y compris le droit de créer son propre Etat; il convient

de donner à tous les Etats de la région la possibilité d'exister et de se développer librement.

54. Comme cela a été souligné plus d'une fois dans les déclarations des dirigeants soviétiques, toutes ces questions font partie d'un tout unique, et un règlement véritable exige que leur solution soit abordée dans son ensemble. La voie la plus sûre pour y arriver est de reprendre les travaux de la Conférence de paix de Genève sur le Moyen-Orient, qui constitue le forum le plus approprié pour examiner et résoudre toutes les questions touchant le règlement au Moyen-Orient. L'Union soviétique se déclare en faveur de la préparation minutieuse de la Conférence et de la reprise de ses travaux dans un avenir proche.

55. Parlant du problème du règlement au Moyen-Orient, le camarade Gromyko, dans son intervention du 14 mai lors de la réunion solennelle tenue à Moscou à l'occasion du vingtième anniversaire du Traité de Varsovie, a déclaré ce qui suit :

"Les pays socialistes se déclarent fermement pour une paix juste et durable au Moyen-Orient et ils veulent que tous les pays de la région profitent de ses bienfaits. S'il le veut, Israël aussi a la possibilité d'obtenir des garanties adéquates pour protéger sa propre sécurité, mais cela n'est possible qu'en allant dans la voie de la paix avec les Arabes, et non pas en persistant dans l'hostilité et l'affrontement avec eux."

"Pour cela, ceux qui sont responsables de la politique d'Israël n'ont qu'une chose à faire : Israël doit renoncer à ses plans d'annexion des terres étrangères occupées par la force et reconnaître le droit du peuple arabe de Palestine à la création de son propre Etat. La réussite dans le règlement du problème de même que la sécurité d'Israël dépendront entièrement de ce qui sera à la base de la politique israélienne : l'ambition territoriale annexionniste ou le désir de paix.

"De temps en temps, Israël et certaines capitales occidentales reviennent à l'idée d'un départ séparé de l'occupant de certains des territoires arabes en détachant cette question de l'ensemble du problème. Mais ces idées sont manifestement — et, bien sûr, à tort — fondées sur l'espoir que les pays arabes oublieront leurs justes revendications et y renonceront.

"Cette tactique est presque portée aux nues dans certaines capitales et appelée, bien à tort, "la politique du règlement pas à pas" mais en réalité il serait plus exact de la qualifier de politique de "l'éloignement pas à pas" d'un règlement."

56. Il existe par contre un mécanisme spécial établi dans le but de restaurer la paix au Moyen-Orient. Il s'agit de la Conférence de paix de Genève, et l'Union soviétique, en tant que coprésident, propose que ses

travaux soient repris. Bien entendu, nous songeons à une préparation sérieuse de la Conférence et à une manière sérieuse d'en aborder les tâches, encore que nous ne soyons pas convaincus que tous les participants à la Conférence aient pour but ce même objectif.

57. Le Gouvernement soviétique lutte de manière constante et active pour l'élimination du foyer de la guerre au Moyen-Orient, pour que soient éliminées les causes de tension dans la région, sur la base des décisions pertinentes des Nations Unies et dans le cadre de la Conférence de paix de Genève. Le maintien de l'état de "non-règlement" du problème du Moyen-Orient n'est à l'avantage que des adversaires de la détente, à l'avantage de ceux qui aiment les aventures internationales lourdes du danger de nouveaux conflits et de nouvelles guerres.

58. Pour nous, Soviétiques, la guerre n'est pas un concept abstrait. Tout récemment, le 9 mai, nous avons fêté le trentième anniversaire de la victoire qui a mis fin à notre grande guerre patriotique. Au cours de cette guerre, le peuple soviétique a perdu plus de 20 millions de personnes. Des milliers de nos villes et de nos villages ont été anéantis par l'agresseur fasciste. Songeant aux souffrances et aux misères indicibles que le peuple soviétique et d'autres peuples du monde ont dû subir pendant la deuxième guerre mondiale, le peuple et le Gouvernement soviétiques sont fermement décidés à empêcher qu'éclate un nouveau conflit mondial à la suite duquel l'humanité tout entière pourrait périr. C'est à cette tâche que se trouve subordonnée toute l'activité de la politique étrangère de l'Union Soviétique qui est fondée sur le programme de paix arrêté par le XXIV^e Congrès du parti communiste soviétique.

59. Les efforts de paix de l'Union soviétique ont trouvé une nouvelle confirmation dans l'appel aux peuples, aux Parlements et aux gouvernements adopté par le Comité central du parti communiste, le Présidium du Soviet suprême de l'Union soviétique et le Gouvernement soviétique, le 9 mai, à l'occasion du trentième anniversaire de la fin de la deuxième guerre mondiale. Dans cet appel, il est dit :

"Le peuple et l'Etat soviétiques, qui ont subi le plus dur de la guerre contre le fascisme sont fermement décidés à faire tout ce qui est en leur pouvoir pour exclure, de concert avec les autres gouvernements et les autres peuples, la guerre de la vie de l'humanité. Exprimant la volonté et l'ardent désir de tous les Soviétiques, nous ferons en sorte d'assurer l'affirmation complète et générale, dans la pratique des relations internationales, du principe de la coexistence pacifique d'Etats dotés de structures sociales différentes. Nous garantirons l'irréversibilité du processus de détente internationale. Nous limiterons et ferons cesser la course aux armements de tous types et de toutes formes et nous assurerons l'avance constante vers le désarmement

général et complet. Nous assurerons l'élimination des foyers existants de menaces de guerre en reconnaissant et respectant absolument le droit de chaque peuple à l'indépendance et à une sécurité égale. Nous assurerons la création de systèmes de sécurité régionaux et généraux, avec coopération égale de tous les Etats. Nous assurerons le plein développement de relations mutuellement avantageuses dans le domaine de l'économie, de la science, de la technique et de la culture, dans le respect du droit absolu de chaque pays à disposer de ses ressources naturelles, à protéger ses lois et ses usages. Nous assurerons des garanties réelles pour la participation efficace égale de tous les pays et de tous les peuples à la politique mondiale et nous assurerons des garanties en vue d'assurer l'élimination du néo-colonialisme et de toute discrimination à l'égard de tel ou tel pays. Nous nous efforcerons de créer une atmosphère internationale grâce à laquelle les agresseurs latents, les amateurs d'aventures et ceux qui aiment brandir les armes se heurteront à une résistance ferme et générale, une atmosphère dans laquelle la sécurité et la confiance dans un avenir de paix deviendront une réalité pour tous les pays et tous les peuples."

Nous, Soviétiques, notons avec une vive satisfaction que cet appel de l'Union soviétique a été accueilli de manière positive et attentive par tous les pays et les peuples épris de paix dans le monde.

60. La délégation soviétique a étudié attentivement le rapport du Secrétaire général sur la FNUOD. Nous voudrions faire quelques observations sur ce rapport et sur les opérations de la FNUOD.

61. La délégation soviétique voudrait tout d'abord attirer l'attention des membres du Conseil de sécurité sur un passage du rapport qui contient une sérieuse mise en garde. Au paragraphe 35, nous lisons en effet :

"le calme qui règne actuellement [dans le secteur Israël-Syrie] est précaire. L'Accord sur le dégagement... n'est pas un accord de paix mais constitue seulement un premier pas sur la voie d'une paix juste et durable sur la base de la résolution 338 (1973) du Conseil de sécurité. Tant que de nouveaux progrès n'auront pas été réalisés dans l'instauration de cette paix juste et durable, la situation dans le secteur Israël-Syrie et, en fait dans l'ensemble du Moyen-Orient, demeurera instable et potentiellement dangereuse."

Cette évaluation faite par le Secrétaire général de la situation au Moyen-Orient correspond à la réalité dans la région et mérite l'attention la plus sérieuse de la part du Conseil de sécurité.

62. Le rapport du Secrétaire général nous montre qu'Israël, malgré les décisions du Conseil de sécurité, continue de pratiquer de la discrimination à l'égard de certains des contingents de la Force, tant dans le

secteur Israël-Syrie que, on le sait, dans le secteur Egypte-Israël, et limite la liberté de mouvements des hommes de ces contingents sur les territoires arabes dont les forces israéliennes se sont emparées. Ainsi, non seulement il y a atteinte aux importantes décisions de principe du Conseil de sécurité, mais encore un grand préjudice est causé à l'efficacité des opérations de la FNUOD. Il convient de prendre des mesures très fermes pour mettre fin à ces agissements illégaux d'Israël.

63. Le rapport, malheureusement, doit relever, sous une forme générale, l'absence de progrès dans les négociations entre les parties sur l'exécution des travaux de déminage dans la zone d'opération des forces des Nations Unies. Je ne crois pas qu'il soit nécessaire de dire ici que ce retard inadmissible apporté au déminage fait peser une menace sur la vie des populations civiles de la région, de même que sont mises en danger les vies des soldats et officiers de la FNUOD et que l'efficacité de celle-ci se trouve affectée. Il faut exiger qu'Israël cesse son attitude de sabotage et coopère avec la FNUOD pour faire enlever les mines israéliennes de la zone de dégagement qu'il avait occupée. En tant que représentant de l'Union soviétique, j'ai plaisir à noter, comme il ressort du paragraphe 14 du rapport du Secrétaire général, que les sapeurs de la Pologne socialiste et amie, au risque de leur vie, ont fait et continuent de faire un travail remarquable de déminage de la zone d'opération de la FNUOD. Tout naturellement, nous devons dire que les autres contingents de la FNUOD devraient aussi participer à ces opérations de déminage.

64. La délégation soviétique note avec satisfaction l'observation figurant au paragraphe 31 du rapport où il est dit que les dépenses afférant à l'entretien des forces sont restées dans les limites des dépenses autorisées par l'Assemblée générale et qu'à l'avenir, ces dépenses ne dépasseront pas les crédits prévus. En même temps, les membres du Conseil sont en droit de compter que les ressources consacrées à l'entretien de la FNUOD, au Secrétariat et au commandement de la FNUOD seront marquées par le respect de la résolution 362 (1974) du Conseil de sécurité qui prévoit l'économie maximum.

65. M. SALAZAR (Costa Rica) [interprétation de l'espagnol] : Monsieur le Président, ma délégation est très heureuse de se joindre aux orateurs qui m'ont précédé pour vous exprimer sa satisfaction de vous voir présider nos séances. Cette satisfaction est d'autant plus grande que c'est la première fois que votre pays assure la présidence du Conseil de sécurité et qu'il est représenté par le Ministre des affaires étrangères. Avec les félicitations de ma délégation, je vous présente mes félicitations personnelles. De même, je tiens à exprimer ma reconnaissance à M. Jackson qui a dirigé les consultations officielles du Conseil.

66. En outre, ma délégation aimerait exprimer sa reconnaissance à M. de Guiringaud, représentant de la France, qui a dirigé de façon remarquable et avec sa compétence habituelle les travaux du Conseil au cours du mois d'avril.

67. De nouveau, cet organe important doit se prononcer sur des questions relatives à la paix et à la sécurité mondiales, ce qui constitue d'ailleurs sa raison d'être.

68. En effet, la situation précaire qui existe au Moyen-Orient préoccupe le Conseil de sécurité ainsi que les pays membres qui assument la responsabilité très délicate de faire les plus grands efforts pour assurer l'harmonie entre les peuples. La présence de la FNUOD dans la zone de conflit est la preuve indubitable de cette attitude.

69. La question qui nous occupe a fait l'objet d'un rapport détaillé du Secrétaire général qui met en relief les efforts déployés par le Conseil de sécurité; ces efforts ont donné peu à peu des résultats en faveur du maintien de la paix, ce qui est le but primordial auquel ont contribué, il faut bien le reconnaître, tant Israël que la Syrie, qui ont créé le climat nécessaire à la tranquillité dans la zone d'opération.

70. Le projet de résolution que nous venons d'adopter renouvelle le mandat de la FNUOD pour une période supplémentaire de six mois. Ma délégation a voté en faveur de ce projet de résolution car nous sommes engagés, et nous nous engageons, à prendre toute mesure tendant à donner effet à la résolution 338 (1973) du Conseil de sécurité.

71. En dépit de tous les efforts, le calme actuel est précaire et la situation est toujours instable et dangereuse, comme le dit le Secrétaire général dans le rapport cité. C'est une situation que l'on peut qualifier d'angoissante, car tout ce qui se passe au Moyen-Orient préoccupe l'humanité tout entière, puisque la tension qui y existe peut être la source de maux plus grands pour la paix et la justice dans le monde. C'est pour cette raison que ma délégation insiste auprès des parties impliquées dans le conflit pour qu'elles poursuivent leurs efforts tendant à appliquer, le plus rapidement possible, le compromis contenu dans la résolution 338 (1973), étant bien entendu que si cela exige quelques sacrifices en raison des intérêts fort délicats en cause dans ce conflit, leur volonté en faveur de la paix leur attirera la reconnaissance de la communauté internationale.

72. Nous nous permettons de renouveler au Secrétaire général l'expression de notre admiration pour l'attitude vigilante en faveur de la paix qu'il a démontrée toutes les fois qu'il a dû intervenir pour que ce désir devienne réalité.

73. Ma délégation voudrait également exprimer sa reconnaissance aux Gouvernements de l'Autriche,

du Canada, du Pérou et de la Pologne, dont la collaboration très précieuse a permis à la FNUOD de s'acquitter de la responsabilité délicate qui lui a été confiée. Nous exprimons également notre reconnaissance au colonel Hannes Philipp, de l'Autriche, commandant par intérim de la FNUOD, ainsi qu'au personnel militaire et civil qui compose la FNUOD.

74. Enfin, ma délégation estime que son vote en faveur du projet de résolution qui vient d'être adopté exprime une fois de plus la foi inébranlable que mon pays place en le Conseil de sécurité et en l'Organisation des Nations Unies, en tant qu'instruments suprêmes de la paix.

75. M. de GUIRINGAUD (France) : Monsieur le Président, tout d'abord, je tiens, à mon tour, à vous dire combien ma délégation est sensible à l'honneur que vous nous faites en dirigeant personnellement nos travaux en ce mois où il revient à votre pays de présider le Conseil de sécurité. La grande réputation dont vous jouissez en raison du rôle éminent que vous avez tenu dans d'autres enceintes en votre qualité de Ministre des affaires étrangères de la Guyane nous conduit à apprécier d'autant plus votre présence. Nous sommes certains que sous votre conduite et guidé par votre expérience des affaires internationales, le Conseil fera œuvre utile et positive.

76. Je voudrais aussi, avant d'en venir à l'objet de notre réunion, remercier tous ceux qui ont bien voulu évoquer l'action de la présidence française le mois dernier. Et, à ce propos, je tiens à vous adresser, Monsieur le Président, des remerciements particuliers pour les paroles spécialement aimables à mon endroit que vous avez prononcées tout à l'heure. La charge de la présidence française le mois dernier n'a pas été bien lourde et, par conséquent, le mérite ne l'a guère été davantage.

77. Le projet de résolution que nous venons d'adopter répond aux exigences immédiates d'une situation marquée de grandes incertitudes. Le renouvellement pour six mois du mandat de la FNUOD est accepté par les deux gouvernements directement intéressés. Ceci constitue une orientation positive dont on se doit de souligner tout le mérite et l'importance. Mais, en même temps, nous considérons que cette sage décision n'est rien moins qu'un aboutissement. Ecartant pour les six mois à venir les menaces les plus perceptibles, elle ne porte pas sur le fond du problème ni sur les voies d'une solution. C'est pourquoi, elle s'assortit, dans le texte de la résolution, d'une disposition visant l'application de la résolution 338 (1973) du Conseil de sécurité. L'une et l'autre doivent être liées. Comme l'observe, en effet, le Secrétaire général dans son rapport, la présence de la FNUOD est essentielle pour maintenir le calme et créer une atmosphère propice aux efforts de paix; mais en même temps, souligne-t-il, aussi longtemps que des progrès n'auront pas été réalisés sur la voie de cette paix, la situation demeurera profondément instable et dangereuse.

78. Le renouvellement du mandat de la FNUOD, comme celui, le mois dernier, de la FUNU, représentent une manifestation de bonne volonté et d'espoir dont il faut naturellement se féliciter. Il convient de rendre hommage aux pays qui ont ainsi offert un témoignage de confiance dans les efforts en cours pour rechercher les voies d'un règlement juste et durable. Mais il est évident que cette confiance ne doit pas être déçue. Malgré le temps passé depuis que la Conférence de Genève a été convoquée il y a un an et demi, et depuis que les accords de dégelage ont été conclus, la situation n'apparaît pas compromise. Mais qu'en serait-il si les difficultés rencontrées venaient retarder encore la reprise des négociations ?

79. A cet égard, Israël, qui continue d'occuper des territoires arabes, assume des responsabilités particulières. Il lui appartient donc de manifester nettement sa volonté de négocier et de contribuer, par des gestes appropriés, à susciter un climat qui rende possibles de réels progrès.

80. Au-delà de ce climat et lorsqu'on aborde le fond des choses, comme il faut nécessairement le faire à moins de se condamner tôt ou tard à l'échec, une constatation s'impose : les trois conditions d'une paix durable ne peuvent être dissociées, c'est-à-dire l'évacuation des territoires occupés, la prise en considération du droit du peuple palestinien à une patrie, la reconnaissance du droit de tous les Etats de la région à vivre en paix à l'intérieur de frontières elles-mêmes reconnues, sûres et garanties. L'ajustement de ces diverses exigences, leur synchronisation, sont complexes. Mais quelles que soient les procédures ou les étapes, c'est autour d'elles que devra être bâti le règlement. Sans prendre parti sur les méthodes ni les moyens et animés essentiellement par le sentiment de l'urgence, nous exprimons donc le vœu que soient réunies le plus rapidement possible les conditions d'une reprise de la Conférence de Genève et d'une réelle négociation, afin que soient enfin traités les vrais problèmes.

81. En terminant, je tiens, une nouvelle fois, à rendre hommage à la façon dont le Secrétaire général, ses collaborateurs immédiats, ainsi que la FNUOD et les contingents qui la composent, remplissent, chacun à la mesure de ses responsabilités, la tâche difficile qui leur a été confiée. Ils portent avec distinction le témoignage du rôle indispensable des Nations Unies dans la recherche de la paix.

82. M. TCHERNOUCHTCHENKO (République socialiste soviétique de Biélorussie) [*interprétation du russe*] : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter d'assumer la présidence du Conseil de sécurité et de vous exprimer ma reconnaissance, à vous, l'un des dirigeants de la Guyane et le Ministre des affaires étrangères, notre reconnaissance pour avoir trouvé la possibilité de venir à New York pour présider les travaux du Conseil. Nous voudrions également féliciter le représentant de votre

pays, M. Jackson, qui, avec tact, intelligence et habileté, a accompli un travail remarquable en assurant la préparation des séances du Conseil de sécurité ce mois-ci. Comme beaucoup d'autres Membres de l'Organisation des Nations Unies, la délégation biélorussienne apprécie hautement le rôle positif que la Guyane joue en tant qu'Etat non-aligné assumant un rôle important dans le renforcement de la paix et de la sécurité internationales. Nous tenons aussi à remercier le représentant de la France, M. de Guiringaud, qui a présidé le Conseil de sécurité en avril, de même que son adjoint, M. Lecompt.

83. La délégation biélorussienne a voté en faveur du projet de résolution. Ce faisant, notre délégation partait de l'idée que les parties, comme l'indique le rapport du Secrétaire général, jugeaient indispensable de proroger la présence des forces des Nations Unies sur les hauteurs du Golan pour une nouvelle période de six mois. En même temps, il convient de noter que la nouvelle prorogation de la FNUOD dans ce secteur doit être utilisée dans toute la mesure du possible afin de poursuivre avec ténacité le travail visant à assurer la prompte réalisation d'un règlement politique général au Moyen-Orient.

84. En même temps, on doit constater que dans la région persiste une situation complexe et potentiellement dangereuse pour la paix en raison de la position d'Israël qui, en poursuivant l'occupation de territoires arabes, se conduit de manière provocante et fait obstacle à un règlement d'ensemble. Le fait qu'il n'existe pas encore au Moyen-Orient de paix juste et durable est entièrement la faute d'Israël.

85. La RSS de Biélorussie a, à maintes reprises, déclaré — et il est nécessaire de le souligner une fois de plus — que ce règlement au Moyen-Orient ne pourra être trouvé qu'en résolvant les questions essentielles telles que le retrait des troupes israéliennes de tous les territoires arabes occupés et la réalisation des droits légitimes du peuple de Palestine, y compris son droit d'exister en tant qu'Etat. De plus, il convient de garantir le droit à l'existence et au développement de tous les Etats du Moyen-Orient, y compris d'Israël.

86. Quant aux voies et moyens permettant d'arriver à un règlement du problème du Moyen-Orient, notre délégation appuie les considérations tout à fait fondées selon lesquelles c'est précisément la Conférence de Genève qui constitue la meilleure instance pour servir cet objectif. La reprise des travaux de la Conférence dans un avenir prochain est demandée par tous les pays qui désirent sincèrement voir s'instaurer une paix stable au Moyen-Orient. La Conférence devrait donc être convoquée dans le plus bref délai, après une préparation sérieuse.

87. Dans le rapport du Secrétaire général, la délégation biélorussienne tient à relever le rôle positif que la FNUOD joue dans le secteur Israël-Syrie, et elle

voudrait notamment se joindre aux délégations qui ont mentionné le dévouement et l'héroïsme dont a fait preuve le contingent polonais lors des opérations de déminage dans la région.

88. J'ajouterai encore les observations suivantes. Premièrement, comme le montre le rapport, il persiste, par la faute des agresseurs israéliens, une discrimination contre certains des contingents de la FNUOD, ce qui porte atteinte à l'efficacité de ses opérations. Il est indispensable de prendre toutes les mesures voulues pour mettre fin à cette situation anormale. Deuxièmement, notre délégation estime que toutes les décisions relatives aux contingents de la FNUOD, notamment celles intéressant la relève, doivent être réglées au su et avec l'assentiment du Conseil de sécurité. Troisièmement, nous exprimons l'espoir que le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies accorde l'attention la plus grande aux problèmes de l'économie maximum des ressources affectées à l'entretien des forces des Nations Unies au Moyen-Orient.

89. Nous sommes tous témoins du fait que la détente et la paix internationales gagnent constamment en stabilité, ce qui intéresse de manière vitale tous les peuples du monde. A la rencontre internationale des partisans de la paix consacrée au trentième anniversaire de la victoire sur le fascisme après la deuxième guerre mondiale, rencontre qui a eu lieu à la mi-mai dans notre capitale, Minsk, le Premier Secrétaire du Comité central du parti communiste biélorussien, P. M. Macherov, saluant les participants à la réunion, a souligné : "Dans la pratique, il n'y a plus maintenant de continents, il n'y a plus de régions dans le monde où ne se produisent des changements très favorables dans le sens de la paix et du progrès social". Il a dit également : "On voit se renforcer la position des Etats arabes qui luttent pour une juste cause". Enfin M. Macherov a déclaré :

"La détente internationale, comme une aurore, se lève sur le monde. Le spectre de la guerre froide, né de la réaction impérialiste, se dissipe peu à peu. Les succès de ces dernières années ont été particulièrement remarquables à cet égard. Le programme de paix proclamé par le XXIVe Congrès du parti communiste avec le soutien actif des pays socialistes fraternels, la lutte pour la paix de tous les continents, deviennent de plus en plus chose réelle."

90. C'est avec un sentiment d'immense satisfaction que le peuple biélorussien, comme tous les peuples de l'URSS et des autres pays socialistes et les peuples de l'humanité progressiste tout entière, ont marqué le trentième anniversaire de la victoire sur le fascisme hitlérien. A cette occasion, il faut bien être d'accord avec ce qui a été dit à propos de cet anniversaire : l'idée que l'Organisation des Nations Unies en elle-même est née de cette victoire; ceci est absolument confirmé par toute l'histoire de l'Organisation et par

les dispositions de la Charte. Ce trentième anniversaire de la victoire sur le fascisme, qui compte pour tous les peuples épris de paix, nous amène à déclarer, au nom du peuple biélorussien, que nous sommes fermement décidés, dans le cadre des Nations Unies, à contribuer à ce que tout soit fait pour stabiliser plus encore la paix et la sécurité internationales. A cet égard, nous voudrions souligner tout particulièrement l'immense signification internationale du message du Comité central du parti communiste, du Presidium du Soviet suprême et du Gouvernement soviétique aux peuples, aux parlements et aux gouvernements du monde entier à l'occasion du trentième anniversaire de la victoire sur le fascisme allemand.

91. M. SALIM (République-Unie de Tanzanie) [*interprétation de l'anglais*] : Je dirai tout d'abord, Monsieur le Président, que la délégation tanzanienne se joint aux orateurs qui l'ont précédée pour dire le plaisir qu'elle éprouve à vous voir vous, Ministre des affaires étrangères d'un pays non-aligné ami et très dynamique, présider personnellement les délibérations du Conseil. Vous êtes un grand ami très respecté de mon pays, et pour moi un ami personnel, aussi souhaiteriez-vous peut-être que je ne vous fasse pas tant de compliments. Cela ne saurait m'empêcher pourtant de dire ici à quel point moi-même et ma délégation avons été heureux de jouir de votre collaboration et de votre amitié et de la coopération de la délégation de la Guyane. En toute occasion, que ce soit dans des instances internationales comme celle-ci ou dans les relations bilatérales entre nos deux pays, j'ai toujours été amené à apprécier hautement et à admirer grandement vos talents, votre chaleur et votre dévouement. Pour nous, votre compétence est un témoignage éloquent des qualités du grand peuple guyanais. Nous sommes très fiers que nos deux pays soient unis par des liens solides et fructueux, liens qui nous sont très précieux. Il ne fait aucun doute que les rapports qui existent entre les délégations de la Guyane et de la Tanzanie aux Nations Unies sont l'épitomé des relations excellentes entre nos deux pays.

92. Je tiens aussi à rendre hommage au représentant de la Guyane, M. Jackson, qui en votre absence a fait fonction de président du Conseil avec beaucoup de compétence. La manière habile dont il a dirigé les négociations sur le projet de résolution qui vient d'être adopté prouve amplement qu'il est extrêmement qualifié pour le rôle de dirigeant.

93. Nous félicitons aussi votre prédécesseur, le représentant de la France, qui s'est brillamment acquitté de sa charge de président du Conseil pour le mois dernier; comme mes collègues M. Richard du Royaume-Uni et M. Malik de l'Union soviétique, je le félicite de sa promotion. Je tiens à dire aussi notre gratitude au représentant adjoint de la France, M. Le-compt, pour son importante contribution à nos travaux le mois dernier.

94. Le projet de résolution qui vient d'être adopté et la résolution 368 (1975) adoptée en avril par le Conseil [*182^e séance*], avec dans chaque cas un vote positif de ma délégation, traitent de deux aspects d'une même question, en vérité : le problème du Moyen-Orient. En conséquence, l'explication de vote donnée par ma délégation lors du vote sur la résolution 368 (1975) vaut également pour la résolution d'aujourd'hui.

95. Nous avons voté en faveur du projet de résolution prorogeant le mandat de la FNUOD, sur la recommandation du Secrétaire général, dans l'espoir que cette prorogation offrira une nouvelle occasion de résoudre pacifiquement le problème. Comme l'a dit le Secrétaire général dans son rapport, le calme que la FNUOD a réussi à maintenir dans le secteur israélo-syrien est "précaire". Le fait est que la paix ne règne pas au Moyen-Orient, et il n'y aura de paix juste et durable que si elle se fonde sur les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale.

96. A ce propos, nous voudrions souligner la disposition de l'alinéa a du dispositif de la nouvelle résolution où le Conseil demande à nouveau aux parties intéressées d'appliquer immédiatement la résolution 338 (1973) du Conseil de sécurité, qui permet de trouver une juste solution au problème du Moyen-Orient.

97. Je tiens à dire en particulier qu'il appartient à Israël de faire disparaître la cause fondamentale de toute la question du Moyen-Orient; en effet, tant qu'Israël n'évacuera pas les territoires arabes qu'il occupe illégalement depuis la guerre de juin 1967, tant que les droits légitimes des Palestiniens ne seront pas reconnus et acquis, il ne saurait y avoir de paix durable au Moyen-Orient, et aucune prolongation du mandat des forces des Nations Unies dans la région ne pourra restaurer la paix.

98. Si l'on abuse des efforts sincères que font les Nations Unies dans ce sens, soit par un excès d'optimisme qui conduit à un relâchement dans la recherche d'une solution pacifique, soit en profitant du calme pour perpétuer une occupation illégale et préparer des guerres d'agression, ce ne peut être qu'au détriment de cette paix et de cette sécurité mêmes que nous souhaitons tous désespérément. C'est pourquoi nous espérons que le délai et la tranquillité obtenus grâce au renouvellement du mandat de la FNUOD seront mis à profit par toutes les parties intéressées pour qu'une paix juste et durable puisse régner dans la région.

99. Je ne saurais terminer sans rendre hommage au Secrétaire général pour ses efforts inlassables dans la recherche de la paix au Moyen-Orient. Comme mes collègues, je tiens à dire que ma délégation est reconnaissante au colonel Hannes Philipp et à l'ensemble du personnel de la FNUOD pour les services rendus à la cause de la paix.

100. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je vais faire une déclaration en ma qualité de représentant de la GUYANE.

101. Le Conseil vient d'adopter un projet de résolution, appuyé par la délégation de la Guyane, qui renouvelle le mandat de la FNUOD pour une nouvelle période de six mois. Cette prolongation, la deuxième depuis la création de la FNUOD en mai de l'an 1974, nous remet en mémoire, je crois, non seulement le but précis de l'établissement de cette force, mais surtout la nécessité urgente de trouver une solution juste et durable à la situation au Moyen-Orient, où la question palestinienne est au premier plan.

102. Comme l'a dit ma délégation en avril dernier [*ibid.*] lorsque le Conseil de sécurité a décidé de proroger le mandat de la FUNU, la création d'une force des Nations Unies chargée du maintien de la paix au Moyen-Orient devait servir à instaurer dans la région une paix durable. On ne saurait considérer cette décision comme visant à perpétuer une division entre les parties au différend, division qui, naturellement, ne peut être que dans l'intérêt des forces occupantes.

103. Personne ne peut nier que la présence de la FNUOD a, dans une très large mesure, permis d'instaurer un calme précaire entre les forces israéliennes et syriennes. Ainsi que le Secrétaire général l'a dit très succinctement au paragraphe 35 de son rapport — dont ma délégation le félicite — "le calme qui règne actuellement est un calme précaire".

104. La situation telle qu'elle existe en ce moment est aussi instable qu'insoutenable. Une lourde responsabilité pèse sur ceux qui perpétuent l'occupation de territoires appartenant à autrui et qui refusent de reconnaître — et en vérité lèsent — les droits légitimes du peuple palestinien dépossédé de sa terre.

105. Si ces personnes n'abordent pas cette recherche d'une solution au Moyen-Orient avec une attitude moins rigide, moins intransigeante, le danger d'aboutir au précipice menant au renouvellement des hostilités n'est pas trop éloigné. Et ce danger est réel.

106. Dans ce contexte, ma délégation a suivi de très près et avec un intérêt très vif les efforts qui ont été faits pour sortir de l'impasse qui semble exister et renforcer les possibilités d'un règlement négocié. Nous estimons que la prorogation du mandat de la FNUOD offre aux Nations Unies et à tous ceux qui souhaitent voir une paix véritable s'instaurer au Moyen-Orient l'occasion de déployer des efforts constructifs dans le cadre de la résolution 338 (1973) — occasion que l'on ne saurait laisser passer.

107. Le Moyen-Orient mais aussi le monde entier ont un intérêt direct, immédiat et vital à ce que cette période de prorogation soit utilisée de manière efficace dans l'intérêt de la paix, à trouver la solution du conflit. Ce serait une grave erreur que de penser que de telles périodes sont indéfiniment renouvelables.

108. En réitérant ses remerciements au Secrétaire général pour son admirable rapport et ses efforts inlassables au service de la paix au Moyen-Orient comme dans bien d'autres situations, ma délégation, comme elle l'a déjà fait au mois d'avril, relève la remarque figurant au paragraphe 18 de son rapport selon laquelle

"Malgré les efforts déployés en vue de résoudre la question de la liberté de mouvement, les dispositions qui ont été arrêtées restent insuffisantes par rapport aux besoins et à ce qui est prévu dans le protocole de l'Accord sur le dégagement."

109. Ma délégation espère que cette question sera rapidement résolue, ce qui permettra aux divers contingents de fonctionner comme une unité militaire intégrée. Aucun obstacle, aucun prétexte, ne devraient pouvoir entraver le fonctionnement efficace des opérations de maintien de la paix dont le mandat vient d'être renouvelé par ce Conseil dans l'intérêt de la paix au Moyen-Orient et dans le monde.

La séance est levée à 12 h 35.

Notes

¹ Voir résolution 369 (1975).

كيفية الحصول على منشورات الأمم المتحدة

يمكن الحصول على منشورات الأمم المتحدة من المكتبات ودور التوزيع في جميع أنحاء العالم. استلم منها من المكتبة التي تتعامل معها أو اكتب إلى : الأمم المتحدة ، قسم البيع في نيويورك أو في جنيف .

如何购取联合国出版物

联合国出版物在全世界各地的书店和经售处均有发售。请向书店询问或写信到纽约或日内瓦的联合国销售组。

HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre libraire ou adressez-vous à : Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.
